



MAIRIE  
DE  
VAUDREUILLE  
31250

Tél. 05 61 27 63 43

[Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr](mailto:Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr)

*République française*  
*Département de la Haute-Garonne*

**Arrêté temporaire portant autorisation de  
stationnement- 25 rue de la Montagne**

Le Maire de la Commune de VAUDREUILLE

Vu la demande en date du 19/07/2022 par laquelle Monsieur PAGES Damien agissant pour le compte de la société SCI DSO PAGES domiciliée 14 rue de la Montagne, 31250 VAUDREUILLE, demande l'autorisation de stationnement d'une nacelle en ciseau et d'un camion polybenne et protection sol pour les trottoirs, sur le domaine public, pour cause de rénovation de façade.

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8<sup>e</sup> partie – signalisation temporaire établie manuellement réglementant la circulation ;

Vu l'intérêt général ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours ;

**ARRETE :**

- Article 1er :** Le Lundi 1<sup>er</sup> Août au 5 Août inclus, de 8h à 19h, la circulation sera perturbée et le stationnement sera interdit, au niveau du **25 rue de la Montagne**, en raison du stationnement temporaire d'une nacelle et d'un camion polybenne et protection sol pour les trottoirs, **pour cause de rénovation de façade**.
- Article 2 :** L'accès des services de secours, des services de police et de gendarmerie devra être possible pendant toute la durée des travaux.
- Article 3 :** La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'inspection interministérielle sur la signalisation temporaire.
- Article 4 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Vaudreuille.
- Article 6 :** Monsieur le Maire de la commune de Vaudreuille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VAUDREUILLE, le 28/07/2022

Mr Le Maire J. LAGOUTTE.

